



SAINT-DOLAY INFO

INFORMATION MUNICIPALE N°297

MAI 2022

CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 25 MAI - 20H00

Nombre d'élus en exercice : 19 - Nombre de présents : 16 + 3 pouvoirs = 19 élus représentés.

Maire : Patrick GERAUD

Adjoint : Nicolas GURIEC, Jean-Pierre HAMON, Gaëlle DAVID, Aurélia MILLIN DE GRANDMAISON

Conseillers délégués : Nicolas CHESNIN, Patricia CANAUX

Conseillers municipaux : Audrey BERTET, Karine BERTHO, Christine CHAZELLE, Emmanuelle GONÇALVES, Stéphane PELLION, Isabelle PERRAIS, Yannick ROUSSE, Vincent SAULNIER.

Absents excusés : Isabelle SIRLIN donne pouvoir à Patrick GERAUD, Muriel MALNOË donne pouvoir à Emmanuelle GONÇALVES, Lauriane DOUILLARD donne pouvoir Aurélia MILLIN DE GRANDMAISON.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h05.

Bruno CRESPEL est secrétaire de séance.

Ordre du jour :

A. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 27 avril 2022

B. DÉLIBÉRATIONS :

✓ **FINANCES**

- ❖ Validation des devis pour la fourniture et pose de cameras de vidéo protection
- ❖ Devis pose de caveaux au cimetière
- ❖ Tarifs des caveaux préinstallés
- ❖ Devis de matériels informatiques 2022
- ❖ Demande de subvention exceptionnelle Gratui-T

• **INTERCOMMUNALITÉ**

- ❖ Adhésion au **SIG** Système informatique Géographique

C. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :

- ❖ Argent de poche,
- ❖ Projet activités multisports
- ❖ Bilan du piégeage Ragondins 2021/2022
- ❖ Planning des élections rappel des dates : 12 et 19 juin de 8h à 18h00
- ❖ Questions de la liste Saint-Dolay Citoyens :
Lors du conseil municipal de janvier 2022, nous avons demandé le montant des infractions incombant à la commune en 2019, 2020 et 2021. L'adjoint à la sécurité était absent de ce conseil. Pourrions-nous avoir ces montants ?
Lors de la commission sécurité du 18 mai 2022, le coût des frais de fonctionnement / entretien annuel des caméras n'a pas été communiqué. Pourriez-vous nous donner ce montant ?

A. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 27 avril 2022

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 27 avril est approuvé par 16 voix, 1 abstention. Madame Aurélia Millin de Grandmaison, arrivée à 20h25, n'a pas pris part au vote.

B. Les Délibérations• **FINANCES**✓ **VALIDATION DES DEVIS DE LA FOURNITURE ET LA POSE DE CAMERAS DE VIDEO PROTECTION**

Monsieur Jean-Pierre Hamon présente le projet de la fourniture et de la pose de Caméras de vidéoprotection. Le projet consiste en la pose de onze caméras positionnées sur différents sites et l'installation en Mairie du matériel informatique.

La Commission sécurité réunie le 18 mai propose de retenir les devis suivants :

- Le devis NEOXPRT pour un montant de 52 472,00 € HT
- Le devis INEO pour l'alimentation électrique pour un montant de 10 727.24€ HT. Le montant de ce devis en cours de négociation à la date du Conseil, devrait baisser. Soit un total de : 63 199.24 HT avant négociation.

Monsieur Jean-Pierre Hamon informe que la commune a obtenu les subventions suivantes :

- La **Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.)** pour un montant de 30 % des dépenses HT
- Le **Programme de Soutien Territorial (P.S.T)**, pour un montant de 30 % des dépenses HT

Ce qui laissera un reste à charge de 25 279.70€ HT

Monsieur Jean-Pierre Hamon répond aux questions de la liste Saint-Dolay Citoyens à savoir :

Lors du conseil municipal de janvier 2022, nous avons demandé le montant des infractions incombant à la commune en 2019, 2020 et 2021. L'adjoint à la sécurité était absent de ce conseil. Pourrions-nous avoir ces montants ?

Depuis juillet 2020, il a été constaté une dépense de 12 046,95 € H.T. concernant les dégradations uniquement sur les biens publics. Dans ce montant ne sont pas comptés les heures effectuées par les salariés des services techniques ainsi que l'achat du matériel pour les réparations provisoires.

Lors de la commission sécurité du 18 mai 2022, le coût des frais de fonctionnement / entretien annuel des caméras n'a pas été communiqué. Pourriez-vous nous donner ce montant ?

La garantie s'étend sur deux ans, donc à ce jour elle n'est pas nécessaire. Pour la suite, la commission décidera s'il est réellement nécessaire de mettre en place une maintenance spécifique.

Après délibération et vote, le Conseil Municipal approuve pour 16 voix 1 abstention et 2 voix contre, la mise en place de caméras de vidéoprotection et autorise Monsieur Le Maire à signer les devis correspondants.

✓ **DEVIS POSE DE CAVEAUX AU CIMETIERE**

Monsieur Le Maire présente un devis de la SARL Marbrerie FABRICE pour la pose de 7 caveaux, 6 de deux places et 1 d'une place. Le montant est de 8 360 TTC.

Après délibération et vote, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la pose de 7 nouveaux caveaux dans le cimetière et autorise Monsieur Le Maire à signer le devis correspondant.

✓ **TARIFS DES CAVEAUX PRÉINSTALLÉS**

En fonction du montant du devis validé précédemment, il est proposé de revoir les tarifs de caveaux en conséquence. Ce nouveau tarif ne couvre pas entièrement le coût d'achat pour la commune.

Tarifs caveaux préinstallés	Tarifs 2021	Tarifs applicables au 1 ^{er} juin 2022
1 place	700 €	750 €
2 places	1150 €	1 200 €
3 places	1600 €	1 600 €

Après délibération et vote, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les tarifs de vente de caveaux préinstallés.

✓ **DEVIS DE MATERIELS INFORMATIQUE 2022**

Monsieur Le Maire présente un devis de 5 722.21€ H.T. de l'entreprise 2SIA pour l'achat de 5 ordinateurs portables pour les services médiathèque et administratif, ainsi que pour le responsable des services techniques, la responsable du restaurant scolaire, un animateur du centre de loisirs.

Après délibération et vote, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'achat des ordinateurs portables pour les différents services et autorise Monsieur Le Maire à signer le devis correspondant.

✓ **DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR LE PROJET « GRATUI-T »**

L'association Collectif Saint-Dolay Citoyens sollicite une subvention exceptionnelle d'un montant de 300 €. Cette subvention permettra de couvrir les besoins de fonctionnement pour le projet « Gratuit T » (achat de matériaux, étagères, etc...). La municipalité en plus de cette subvention, soutient ce projet via la mise à disposition des locaux ainsi que la réalisation de travaux pour accueillir les citoyens dans cette zone de gratuité.

Après délibération et vote, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'accord de la subvention exceptionnelle et autorise Monsieur Le Maire à verser à l'association la somme correspondante.

✓ **ADHÉSION AU SERVICE DE SYSTEME D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE MUTUALISE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

Le Maire rapporte que la Communauté de Communes dispose, depuis 2019, d'un Système d'Information Géographique (SIG) permettant de répondre aux besoins de ses agents en termes de création, de stockage, de gestion, d'exploitation et de diffusion de données géographiques. Celui-ci constitue un outil de gestion et d'aide à la décision offrant un appui transversal aux services d'ASB dans l'accomplissement de leurs différentes missions.

Depuis la mise en œuvre de ce SIG, les communes de la Communauté de Communes ont exprimé un intérêt à disposer d'un tel service. La Communauté de Communes a proposé de mutualiser son service SIG.

Un recueil de besoins et une étude de dimensionnement auprès d'élus et d'agents des 12 communes a permis de définir un périmètre de services rendus par le SIG, détaillé dans la « convention de prestation de services relative à la mutualisation du SIG de la Communauté de Communes ».

Ce service sera assuré par le géomaticien, employé par la Communauté de Communes sur une mission pérenne.

Deux modalités financières sont prévues correspondant aux deux niveaux de services définis dans la convention :

- Pour le temps de travail partagé entre la Communauté de Communes et les communes adhérentes pour les services de base
 - Le principe retenu de financement du service est un principe de solidarité ;
 - La Communauté de Communes porte le financement du service à hauteur de 80% soit 34 040€ prévisionnels, les 20% restant soit 8 510€ prévisionnels sont répartis entre les communes en fonction d'une proratisation selon la population DGF année N-1 ;
 - La Communauté de Communes facturera le service aux collectivités utilisatrices en fonction de la population DGF. Le montant prévisionnel propre à chaque commune est détaillé dans la convention.
- Pour le nombre d'heures consacrées au temps de travail affecté à chaque collectivité qui lèverait l'option « cartographie à la demande » :
 - Chaque heure affectée à la commune sera facturée à celle-ci ;
 - Cette facturation sera réalisée selon un coût horaire de 26,50 €.

Après délibération et vote, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'adhésion au service SIG mutualisé proposé par la Communauté de Communes, et autorise Monsieur Le Maire à signer avec la Communauté de Communes la convention de prestation de services relative à la mutualisation du SIG.

C. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

❖ Argent de poche :

Gaëlle DAVID, adjointe à l'enfance jeunesse, signale que l'opération Argent de Poche est reconduite pour cet été. Ce dispositif est ouvert aux jeunes âgés de 16 à 17 ans.

Cette action permet d'offrir aux jeunes une première expérience professionnelle qu'ils pourront valoriser sur leur CV, lors de leur recherche d'emploi saisonnier.

De plus ces missions, réalisées sur notre commune, constituent un engagement citoyen fort au service des usagers du territoire durant les vacances estivales.

Une indemnité par mission : en contrepartie de leur travail, les jeunes reçoivent une indemnisation de 15€ par demi-journée soit 75 € la semaine. Les missions durent 3h30 dont une demi-heure de pause.

Au travers de cette action, ils découvrent un métier et un savoir-faire. Les missions touchent le service technique (propreté urbaine, espaces verts, entretien des bâtiments).

Dossier de candidature : Merci de prendre contact avec le service Animation Enfance/Jeunesse 6 rue des écoliers.

Vous trouverez les documents d'inscription sur le site de la commune.

Tel : 02 99 90 27 16 ou 06 72 77 68 55 - Mail : crabillardsaintdolay.fr

❖ **Projet activités multisports :**

Gaëlle DAVID, adjointe à l'enfance jeunesse, en collaboration avec Carole RABILLARD, responsable du centre de loisirs, travaillent sur la mise en place d'activités multisports à compter de novembre 2022.

Ces activités seront encadrées par Sébastien BLINO. Elles se dérouleront les jeudis soirs de 16h45 à 17h45 pour les CE1 et CE2 ; de 18h00 à 19h00 pour les CM1 et CM2.

Les enfants pourront pratiquer les activités suivantes : jeux de raquettes, de ballon, tir à l'arc, ultimate...

L'adhésion sera d'environ 20 euros.

❖ **Bilan du piégeage Ragondins 2021/2022 :**

Le bilan de la campagne qui a eu lieu de mars 2020 à mars 2021, s'élève à 314 ragondins piégés. Les 12 piégeurs lors de la période de piégeage intensif, ont réalisé 191 prises.

❖ **La commune recrute un animateur / Animatrice d'activités périscolaires**

Vous êtes titulaire du BAFa ou d'un CAP petite enfance. Contrat à durée déterminée de 5 mois – 35h/semaine. Le poste est à pourvoir dès que possible. Pour plus de renseignements merci de prendre contact avec la mairie au 02.99.90.20.69

❖ **Planning des élections rappel des dates :**

Les élections législatives auront lieu les dimanches 12 et 19 juin de 8h à 18h00 dans la salle polyvalente

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL LE MERCREDI 29 JUIN À 20H00

Groupe municipal « Saint-Dolay Citoyens ! » - Écologie, Citoyenneté, Solidarité.

Absence de débat public sur les caméras de vidéoprotection à Saint-Dolay.

Lors de ce conseil municipal, nous avons insisté pour la mise en place du débat public concernant l'installation de 11 caméras dans le bourg de notre paisible commune. La commission sécurité ne souhaite pas mettre en œuvre de concertation citoyenne ni de réunion publique.

Nous avons questionné la majorité afin d'avoir des réponses sur les motivations d'un surplus de sécurité. Vous pouvez retrouver la teneur des échanges dans le compte-rendu du conseil disponible chaque mois en Mairie.

Notre travail a été d'informer les Dolaysiens et Dolaysiennes sur ce projet mené par la majorité : articles de presse, réseaux sociaux, pétition, ...nous continuerons à créer du débat autour des questions locales de société.

Gratui-T

Le lieu convivial de dons et d'échanges d'objets et vêtements ouvre bientôt rue des jardins : collecte les samedis 11 et 18 juin de 10h à 13h et vente le samedi 25 juin de 10h à 13h. Rejoignez l'équipe de bénévoles : gratui-t@mailo.com ou sur place aux heures d'ouverture.

Le « Collectif Saint-Dolay Citoyens ! » apporte un soutien administratif et pratique à ce projet. Si vous avez aussi des projets, contactez-nous !

Le Collectif sera présent au forum des associations le samedi 11 juin de 15h à 18h au complexe sportif.

Prenez contact avec vos élus et partagez vos idées citoyennes : saintdolaycitoyens@mailo.com

Facebook : @saintdolaycitoyens

Vos élus, Audrey BERTET et Stéphane PELLION



Dicton du mois de juin : ☞ Le mois de juin fait le lin, le mois de juillet le rend fin.

Les proverbes et dictons de la Bretagne (1872)

INFORMATIONS GÉNÉRALES :**CAMERAS DE VIDEOPROTECTION**

Depuis juillet 2020, une partie de la nouvelle équipe municipale a pu constater un nombre conséquent d'incivilités, des dégradations que ce soit sur des biens publics (vitres du restaurant scolaire cassées) ou privé (rayures sur véhicules, rétroviseurs arrachés...), des intrusions récurrentes avec dégradations dans les vestiaires, dans une école, des cambriolages. Malheureusement cette liste n'est pas exhaustive !

La plupart d'entre vous n'ont pas connaissance de ces actes, pourtant ils ont bien lieu dans notre petite commune.

Imaginez le désarroi des propriétaires, des responsables d'association, d'une directrice d'école qui découvre les dégâts !

Ces préjudices restent pour chacun, des dommages matériels, financiers mais aussi moraux.

Que de temps perdu pour nos services techniques obligés d'intervenir dans l'urgence pour protéger et réparer provisoirement, en attendant le passage des experts en assurances. Ensuite les artisans peuvent faire les réparations définitives. Pendant ce temps les infrastructures ne peuvent pas être utilisées par nos citoyens.

Après deux années à déplorer toutes ces incivilités, dégradations, vols, intrusions...

Nous nous sommes posés la question : que faire pour les éviter ? quelles réponses, quelles solutions à apporter ?

La commission sécurité a décidé de prendre ses responsabilités et d'agir !!

En appui de l'action de la police pluri municipale, nous avons décidé de mettre en place des caméras de vidéo protection.

En effet, le retour d'expérience des caméras installées au complexe sportif, a montré leur pertinence.

C'est une évidence, les caméras ne résoudre pas tous les maux de notre société, mais elles peuvent y contribuer. Elles peuvent servir à dissuader, à résoudre les problèmes et à protéger le bien vivre de notre quotidien.

Nous rappelons que les caméras de vidéoprotection ont pour but et seulement pour but de prévenir les atteintes aux biens, de protéger des lieux ou bâtiments publics : stades de foot, écoles, toilettes publiques, parking, cantine...

Ce système de sécurité est réglementé par les lois qui s'attachent à concilier les libertés individuelles et la sécurité collective.

La vidéo protection ne s'applique qu'à la voie publique et aux lieux ouverts au public, dans le respect de la vie privée des citoyens. Chaque implantation de caméra est soumise à une autorisation préfectorale. De plus, des panneaux visibles informent les administrés de l'existence de ce système.

Les images ne peuvent être visionnées qu'à partir d'un poste central et par une personne publique ayant une habilitation, car la surveillance de la voie publique relève exclusivement des missions de police administrative. L'exploitation et le visionnage des images ne sauraient donc être le fait de personnes privées, mais de personnes désignées par Monsieur le Maire après validation et avis du préfet.

Les images ne seront pas archivées, les enregistrements seront détruits dans un délai maximum d'un mois. Par ailleurs, les textes prévoient un droit d'accès aux images en faveur de toute personne qui souhaite prendre connaissance des enregistrements la concernant où vérifier leurs destructions.

La commission Sécurité

Contre les cambriolages,
ayez les bons réflexes !



LA POLICE PLURI-MUNICIPALE VOUS INFORME :

RAPPEL DE PROTECTION CONTRE LES CAMBRIOLAGES :

Lorsque vous vous absentez de votre domicile (même pour une courte durée ou même lorsque vous êtes dans votre jardin), **fermez tous les accès de votre maison** : porte d'entrée, fenêtres, porte-fenêtre, garage.

Déstabiliser le cambrioleur en lui montrant des signaux lumineux (lumières avec détecteur de mouvement) ou sonores (alarme) que sa présence est détectée.

Ne pas laissez vos effets personnels (clés, sac à main, téléphone, bijoux...) en vue dans l'entrée ou sur la table du salon. Eviter de laisser des objets dans votre jardin (planches, échelles), qui pourraient servir de moyens d'escalade aux cambrioleurs.

Pensez à **prévenir vos voisins** de votre absence : une maison habitée c'est une boîte aux lettres vide, des poubelles remplies et des volets ouverts.

Répertoriez et photographiez vos objets de valeur : relevez les numéros de séries des appareils et gardez en lieu sûr les bons de garanties.

Pensez à signaler votre absence en remplissant un **formulaire Opération tranquillité vacances** qui permet à la Gendarmerie et à la Police Municipale de surveiller votre maison. (Formulaire disponible en Mairie, sur le site internet de la Mairie et à la Brigade de gendarmerie)

Merci de signaler tout fait suspect directement à la gendarmerie ou à la police municipale.

Pensez à récupérer un maximum de renseignement utile (plaque d'immatriculation et modèle du véhicule, nombre et descriptif du ou des individus)

Si leur bureau est installé sur la commune de Nivillac, Mathieu et Julien interviennent sur les 3 communes de La Roche Bernard, Nivillac et Saint-Dolay. Pour les joindre 02.99.90.39.07

Des plaquettes d'information sont à votre disposition dans le hall de la mairie.

Ce qui change au 1^{er} juin :

➤ **Accès plus facile à un prêt immobilier pour les anciens malades du cancer**

Source : Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Publiée au Journal officiel du 1er mars 2022, la loi pour un accès plus juste, plus simple et plus transparent au marché de l'assurance emprunteur simplifie les conditions d'emprunt en vue d'une acquisition immobilière pour les anciens malades du cancer et de l'hépatite C, cinq ans après leur guérison. Cette disposition sera étendue à d'autres maladies chroniques.

La loi supprime aussi le questionnaire médical pour les emprunts de moins de 200 000 €.

Elle instaure également la résiliation à tout moment de l'assurance emprunteur.

Ces mesures entrent en vigueur le 1er juin 2022.

➤ **La loi du 28 février 2022 ouvre également la possibilité de résilier et de changer à tout moment d'assurance**

Source : Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Plusieurs textes avaient progressivement permis cette solution devant faciliter la renégociation des conditions de l'assurance afin de bénéficier d'un meilleur taux, mais elle restait encore peu utilisée par les personnes ayant contracté un crédit immobilier.

Cette mesure s'appliquera à compter du 1er juin 2022 pour les nouveaux prêts, et à partir du 1er septembre 2022 pour les contrats en cours à cette date.

➤ **Fin du plafond à 38 € pour les tickets resto**

Source : Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Plusieurs fois repoussé pour soutenir le secteur de la restauration, le plafond à 38 euros des tickets-restaurants va prendre fin le 30 juin 2022. Les mesures d'assouplissement des modalités des tickets-restaurants se terminent et vous avez donc jusqu'à la fin du mois pour continuer d'utiliser vos titres-restaurants à hauteur de 38 euros par jour, même le week-end.

EMPLOI :

Blandine ROUSSEL, Conseillère de la Mission Locale du pays de Redon sera présente en mairie à partir de **9h les 14 et 28 juin**

Standard. 0299721950 - E-mail. blandine.rousseau@ml-redon.com
3 rue Charles Sillard - 35602 - Redon
www.ml-redon.com

ASSOCIATION :

L'association l'Aparté Dolaysien voudrait ouvrir des créneaux pour les ados.

Nous aimerions accueillir des jeunes à partir de 15 ans, pour un projet théâtre en novembre 2022.

Le but est d'offrir aux jeunes un endroit pour s'exprimer, lâcher prise, rire, prendre confiance...

Dans un premier temps se retrouver, échanger sur les attentes de chaque jeune et de ne créer pourquoi pas un projet...

(Exemples : petit sketches, présentation, chant, autres talents...)

Toute personne sera la bienvenue, simple curiosité, timidité, challenge, ou pour se divertir, ...

Nous comptons sur vous !

N'hésitez pas à me contacter au 06-99-36-87-88

VANESSA REGENT (Présidente de l'association de théâtre)



Nous vous informons de la création d'une nouvelle association dolaysienne intitulée « Les rendez-vous des rives ».

LES RENDEZ-VOUS DES RIVES

Des moments de convivialité à partager ... avec toujours un coup d'avance !

L'association **Les rendez-vous des rives** a pour but d'organiser des événements culturels et de loisirs au sein de la commune de Saint-Dolay.

Elle vise à rassembler les diverses générations tout en participant à la vie associative dolaysienne. Parmi ses futurs projets, une randonnée gourmande et un cinéma en plein air sont par exemple à l'étude.

Nous serions heureux de vous compter parmi nous afin de mettre en place des actions culturelles et de loisirs en toute convivialité.

Membres du bureau **Les rendez-vous des rives** : Fabienne GUIHARD (présidente), Anne-Laure GURIEC (trésorière), Angélique BRISSON (secrétaire) lesrendezvousdesrives@gmail.com



SAINT-DOLAY HISTOIRE ET PATRIMOINE

Je tenais à remercier toutes les personnes qui ont échangées avec moi leurs souvenirs et connaissances sur Saint-Dolay lors du repas du CCAS le 15 mai dernier.

J'ai appris notamment que Saint-Dolay avait compté jusqu'à 18 cafés, j'ai aussi découvert la pomme Sainte-Anne. C'est une variété précoce, elle est mûre vers le 20 juillet. Elle s'appelle aussi moissons, Saint-Jean, juillet ou Juliette, pomme d'avoine, en fait son nom est la Madeleine. C'est une pomme souvent toute jaune, parfois lavé de rose. Sa chair est très douce, peu acidulée mais avec une conservation très limitée.

Les 35 membres de l'Association Saint-Dolay Histoire et Patrimoine restent à votre écoute, n'hésitez pas à prendre contact avec eux.

Nous serons heureux de vous accueillir au forum des associations le 11 juin prochain.



Patricia CANAUX



ECOLE NOTRE-DAME JEANNE D'ARC

1-Fête de l'école : : SAMEDI 18 JUIN à l'école.

Les associations APEL et OGEC vous proposent de retrouver enfin la traditionnelle kermesse de fin d'année. Nous avons choisi de placer cet incontournable rendez-vous festif et chaleureux le : SAMEDI 18 JUIN à l'école. Ce temps fort de toute la communauté éducative de l'école se déroulera de la façon suivante :

- 14h : Défilé en musique dans les rues de Saint-Dolay
- 15h : Récital des classes sur le thème "Le bonheur est sous le préau !"
- 16h : Stands, jeux, animations, jeu gonflable, expositions des élèves...
- 18h30 : Apéritif et tirage au sort de la tombola
- A partir de 19h : Repas
- Soirée dansante

Pour le repas : - Adulte 10€ : Jambon à l'os-gratin dauphinois ou Saucisse-poitrine-gratin dauphinois, Fromage, Dessert, Café

- Enfant : 5€ Saucisse-chips, Dessert, Jus d'orange

⇒ Réservation des repas avant le 1er juin auprès des enfants de l'école de préférence ou au 06.21.51.13.35
Laurie Desterbecq à partir de 19h

2-Le trésor de l'an 2000 :

Après plusieurs reports, nous allons enfin pouvoir découvrir le trésor que les élèves avaient caché accompagnés de l'équipe éducative, des associations et des parents de l'an 2000 !

Rappelez-vous, il y a 22 ans ! Cette année-là, le 3 juin 2000, avait lieu l'inauguration des nouveaux bâtiments de l'école. Ce même jour, vous aviez déposé dans un coffre, vos projets pour l'année 2020.

Qu'êtes-vous devenus ? Nous aimerions le savoir !

RDV donc le samedi 24 septembre 2022 à 10h30 à l'école.

Retenez cette date, parlez-en autour de vous, nous comptons sur vous. D'autres informations suivront.

En vous remerciant,
Bonne journée,

Aurélië BEILLON Chef d'établissement
Ecole Notre-Dame Jeanne d'Arc
15, rue J. d'Arc - 56130 SAINT-DOLAY
02.99.90.10.06
<http://ecoleprivee-ndjasaintdolay.blogspot.com>



AGENDA



LE FORUM DES ASSOCIATIONS



**Samedi 11 juin 2022
de 15h00 à 18h00**



Les associations seront heureuses de vous accueillir sur le site de la Noë au complexe sportif et sur le terrain de foot.

Des animations et démonstrations vous seront proposées !



GRATIFERIA

Samedi 25 juin 2022 de 10h à 17h

**Espace Gratuit-T
Rue des écoles à Saint-Dolay**

Donnez des objets qui ne vous sont plus utiles / Choisissez des objets qui vous plaisent

Deux options pour les dons :

- Vous apportez vos objets et les bénévoles les proposent aux visiteurs
- Vous venez avec vos objets et tenez votre stand pour partager ce moment avec les bénévoles et les visiteurs

Inscriptions et renseignements par mail : gratui-t@mailo.com



LA FÊTE DE LA MUSIQUE

Samedi 25 juin à partir de 16h00

**de 16h00 à 19h00 devant la mairie
Scène ouverte**

Au complexe sportif



20h00 - Le groupe **Retour**, chants de marins

21h40 - Le groupe **Blues'n'Show**, Rockabilly / Rock 'n'roll 50's/60's

23h15 - Le groupe **Son ar Dan**, rock celtique à tendance punk

Buvette et Restauration sur place

Agenda de la Médiathèque

FÊTE DU LIVRE À LA MÉDIATHÈQUE

Samedi 11 juin de 9h30 à 12h

- Rencontres et dédicaces d'auteurs Dolaysiens
Avec Isabelle Mariault, Odile Séveno, Joël Bosc et Hervé Dréan
- Présence de la vélo-librairie La Flânante
Avec Robin travaille qui principalement avec des éditeurs locaux et vous propose une belle sélection d'ouvrages
- Dons de livres
La médiathèque donne les livres sortis de ses rayons pour faire de la place aux nouveautés



LES MUSICALES DE LA MÉDIATHÈQUE

Samedi 18 juin de 10h30 à 12h

Atelier/conférence : Le Jazz

Animé par Christine Chazelle, musicienne professionnelle

Comment le jazz est-il né ?

Les grandes périodes et leurs musiciens

Le thème et l'improvisation

Les chanteuses de jazz

Le jazz et ses rencontres

Voilà quelques-uns des thèmes qui seront abordés lors de cet atelier

Gratuit sur inscription

Ouvert à toutes et tous, adultes et adolescents, ne nécessite pas la pratique d'un instrument.

La médiathèque sera ouverte tout l'été
aux jours et horaires habituels

mediatheque@saintdolay.fr / Téléphone : 02 99 90 29 29

Retrouvez-nous sur notre page Facebook **@MediathequedeSaintDolay** ainsi que sur le site web **www.saintdolay.fr**

Horaires d'ouverture de la médiathèque (fermeture les jours fériés)

mercredi 9h30-12h et 13h30-18h30 | jeudi 16h30-18h30 | vendredi 16h30-18h30 | samedi 9h30-12h

Vous souhaitez retrouver des rubriques, des informations, un sujet dans le Saint-Dolay Info, n'hésitez pas à le faire savoir en laissant un message à la mairie de Saint-Dolay au 02.99.90.20.69

RETROUVEZ TOUTES LES ACTUALITES SUR :

LE SITE DE LA MAIRIE : <https://www.saintdolay.fr/>



FACEBOOK : commune de Saint-Dolay